

Eddy Duc • Président
Sébastien Duc • Directeur
Av. Général Guisan 29, CH-3960 Sierre
T : +41 (0)27 455 60 83
E : info@dsfiduciaire.ch
W : www.dsfiduciaire.ch
CHE-407.512.941 TVA

A notre aimable et fidèle clientèle

Sierre, 30 janvier 2023

Déclaration d'impôts – Période fiscale 2022

Madame, Monsieur,

DS Fiduciaire, Duc & Fils SA vous propose de poursuivre son mandat avec confiance et compétence dans toutes vos démarches administratives et notamment pour le dépôt de votre prochaine **déclaration d'impôts 2022**.

Veillez prendre note des informations suivantes :



- **Sans un avis de votre part nous informant de la fin de notre mandat dans les 10 jours qui suivent le présent courrier**, nous gérons votre dossier et procéderons, en cas de besoin, à une demande de délai au Service Cantonal des Contributions.

Vous n'avez donc pas à payer les Fr. 20.00 réclamés dans le formulaire.

- Dès réception du formulaire de déclaration d'impôts et de tous les justificatifs selon liste jointe à la présente, vous pouvez nous les transmettre par email ou par poste ou directement auprès de notre réception.
- Vos déclarations sont désormais transmises par voie électronique au Service cantonal des contributions. N'oubliez pas que vous avez un délai de **10 jours** pour nous informer d'une éventuelle modification à apporter à votre déclaration d'impôts.

Le délai de réclamation contre les taxations étant fixé à 30 jours, nous vous prions donc de nous transmettre vos avis de taxations dès réception, afin que nous puissions les vérifier et, le cas échéant, procéder aux démarches nécessaires.

Nous vous rendons particulièrement attentif à la rubrique « **autres indications à nous fournir** », selon le document des « justificatifs à fournir », joint à la présente. Toute omission ou oubli pourra être sanctionné par une amende de la part du Service Cantonal des contributions.

Nous vous informons également que notre service fiscal est à même de vous renseigner et de vous conseiller pour tous vos projets financiers. Toutes les actions que vous envisagez ont un impact fiscal, que cela soit pour un investissement immobilier, un plan d'épargne, une planification de retraite ou un remboursement de dette. Nos spécialistes sont à votre disposition afin de vous conseiller sur la meilleure manière de procéder pour optimiser l'impact fiscal de ces opérations.

A ce sujet, si vous souhaitez de plus amples informations et/ou rencontrer l'un/e de nos conseiller/ère fiscal/e, Mme Gsponer ou M. Crettenand, n'hésitez pas à visiter notre site Internet www.dsfiduciaire.ch

En vous remerciant de la confiance témoignée, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

DS Fiduciaire, Duc & Fils SA
Sébastien Duc

Annexes : ment.